

INTERFACE
OU
INTERSQUAT?
UNE HISTOIRE DE CHARTES

éditions un rat qui rit

Interface ou Intersquat ?

Voici un détournement anarchiste de la Charte des artistes des Collectifs d'INTERFACE (Culture, art et squats). Plutôt que de chercher à être « représentatif » de l'ensemble des squats qui ne se retrouvent pas dans la charte INTERFACE, il constitue avant tout une prise de position antagoniste aux propositions de la Charte INTERFACE (reproduite juste après le détournement pour que vous puissiez mieux appréhender la portée politique d'INTERFACE - à lire aussi, leur premier communiqué de presse sur <http://www.inter-face.net/compresse.html>, rappelons qu'INTERFACE a été créée dans la foulée du festival « Art et Squats » qui s'est tenu du 22 septembre au 2 octobre 2002 à Paris, dans le très institutionnel Palais de Tokyo) dans le but d'ouvrir un débat clair sur les enjeux politiques du squat. La mode citoyenniste en milieu contestataire nous paraît très dangereuse pour les options qui se prennent dans la plupart des luttes sociales aujourd'hui. La charte INTERFACE en est un des symptômes parmi d'autres.

Considérer les dominants, les oppresseurs de fait (l'Etat, le propriétaire, les institutions, la justice), comme des interlocuteurs valables, dont les paroles et les actes seraient équivalents aux nôtres, c'est se contenter de notre position soumise (squatteuses, artistes ou non, soumis-es aux lois, aux institutions, aux forces de l'ordre, etc.) ou carrément la nier. Renvoyer dos à dos les autorités et les squatteuses comme INTERFACE le fait dans sa charte, c'est nier l'antagonisme des rapports sociaux et la nécessité pour tou-te-s d'en finir avec la hiérarchie sociale pour enfin pouvoir être autonomes. Reprendre possession de nos vies, agir sur le monde sans jouer le jeu du pouvoir, voilà (entre autres) ce qui motive beaucoup de squatteuses, voilà ce qui devrait motiver celles et ceux qui n'ont que peu de pouvoir sur leur propre vie et sur celle de la société dans laquelle elles vivent.

La Charte INTERSQUAT de squatteuses anarchistes est au niveau de la forme directement calquée sur celle d'INTERFACE. Chaque paragraphe est directement lié au paragraphe correspondant de la charte INTERFACE.

Vos critiques sont les bienvenues.

Quelques squatteuses (Grenoble, août 2003)

Plusieurs documents relatifs à la démarche politique du squat sont en ligne sur *squat!net* (<http://squat.net>), site international consacré aux squats et aux luttes contre la propriété privée.

INTERSQUAT

Subversion, autogestion et squats

- > **Pour une occupation de locaux non-agrée**
- > **Une proposition de squatteuses anarchistes.**

Nous, squatteuses logeant dans des squats anarchistes, qui avons investi sans droit ni titre des locaux laissés vacants par leurs propriétaires, **avons conscience d'agir dans l'illégalité** et souhaitons émettre des positions pour affirmer ce fait d'un point de vue politique.

C'est la propriété privée qui nous contraint à cette occupation de locaux. La conjoncture actuelle (en France, des milliers de personnes sans abri, dites "Sans Domicile Fixe", et par ailleurs des milliers de logements vides) est au service de la bourgeoisie, des possédants. Qu'on ne nous parle pas de "crise de logement", la norme sociale est celle de la propriété privée et ce n'est pas nouveau. Si les loyers sont inaccessibles à moins de bien vouloir loger dans 8m² (et encore, ça dépend où), le problème politique serait le même si les loyers étaient "bon marché": nous ne voyons pas pourquoi nous devrions donner de l'argent à des personnes qui en ont déjà beaucoup pour pouvoir nous loger. Ce serait plutôt aux propriétaires de plusieurs logements de donner leurs biens à ceux et celles qui n'en ont pas. Ou mieux, nous pourrions collectiviser les logements (et le reste) de façon à se les répartir égalitairement, en fonction des besoins de chacune et non en fonction d'un capital financier à fructifier.

Cette situation nous contraint à cette "extrémité" (le squat, l'appropriation illégale de logements) pour pouvoir exister en tant qu'individus (ou collectifs, ou collectifs d'individus) qui veulent sortir de l'atomisation et de la soumission imposées par le système travail-famille-patrie tendance "démocratique".

Même si notre action nous vaut des poursuites judiciaires, nous la considérons légitime puisque nous n'accordons aucune validité à une Justice dont les lois sont systématiquement au service des classes possédantes, du pouvoir, et qui bien sûr privilégie le droit de propriété par rapport au droit au logement. Les lieux que nous occupons peuvent être innovants en termes d'action créative et sociale, ou non. Ils sont toujours une critique en actes de la propriété privée et c'est la raison principale d'être solidaires avec les squats, avec tous les squats qui ne cherchent pas à se faire bien voir comparativement à d'autres (entendez, ces squats qui cherchent à se faire reconnaître et légaliser par les "pouvoirs publics", les institu-

tions, en oubliant que ce faisant ils activent ou réactivent une séparation réactionnaire entre bons squats "utiles socialement" et mauvais squats "dangereux pour la paix sociale").

L'idée ici est que **le squat est une pratique qui va à l'encontre de la paix sociale en ce sens qu'elle apporte une remise en question radicale de la sacro-sainte propriété privée**. Nous ne cherchons pas à être reconnu-e-s en tant qu'acteurs et actrices manifestes de la vie culturelle française, ni par les institutions ni par la presse. Nous cherchons à bouleverser les rapports sociaux actuels, notamment par une pratique généralisée de l'autogestion. Si nous pouvons être une source de création hybride ou encore une force d'animation culturelle fortement impliquée dans la vie d'un quartier, nous le sommes dans cette perspective.

Nous ne nous targuerons pas d'être un vivier de talents et de compétences. Les savoirs doivent circuler, être partagés, c'est ainsi que nous mettons en avant d'éventuels savoir-faire. Nous ne nous mettons pas en spectacle. Nos squats ne sont pas une chance d'insertion pour des artistes encore non reconnu-e-s. Ils sont plutôt une chance de désinsertion, même partielle, d'un système de concurrence et de mérite.

Notre désir le plus vif et le plus affirmé est de ne pas travailler à la conservation de ce monde. La mise en place d'accords contractuels qui permettraient l'utilisation temporaire des locaux inoccupés tout en s'engageant au respect d'une charte de comportement et d'action et en offrant des contreparties à notre présence dans les lieux ne nous intéresse pas. Nous ne voulons pas négocier avec nos exploiters. Ceux-ci ont tout le pouvoir et nous savons que négocier avec eux, c'est abdiquer.

La Charte de squatteuses anarchistes est un gage de notre volonté à n'engager aucun dialogue avec les autorités mais plutôt à réfléchir et agir autour de la (re)mise en question de la propriété privée.

Le texte de la Charte de squatteuses anarchistes:

Nous, des squatteuses anarchistes, nous nous engageons :

- **A ne rendre aucun compte aux propriétaires** des locaux que nous occupons et à ne leur faire part de nos activités, de nos projets et de nos objectifs qu'au cas où les propriétaires en question trahiraient leur statut de "propriétaires" (par exemple en cédant gratuitement leur bien inutilisé jusqu'alors) ;

- **A établir entre squatteuses un dialogue** constructif sur les conditions de l'occupation des locaux afin de formaliser l'occupation autogérée des lieux et d'éviter toute prise de pouvoir d'un individu sur le reste du collectif ;
- **A ne pas signer de contrat** de confiance précisant nos engagements vis-à-vis des propriétaires (à moins que ce soit dans la volonté délibérée de ne pas en respecter les termes, notamment en ce qui concerne les dates de départ des lieux, l'entretien des bâtiments ou la possibilité de visite des espaces par d'éventuels acquéreurs) ;
- **A entretenir les locaux** en fonction des désirs du collectif investi dans le squat, surtout pas en fonction d'une instance extérieure et prétendument supérieure comme par exemple des propriétaires ;
- **A ne jamais proposer des contreparties** telles que, par exemple, le gardiennage des lieux, la mise en œuvre de travaux de restauration, le suivi de la sécurité, le dédommagement sous forme de dons d'œuvres d'art ou la communication médiatique sur le rôle de mécène joué par les propriétaires vis-à-vis des artistes (rôle évidemment impossible à envisager) ;
- **A respecter le voisinage**, dans la mesure où celui-ci n'est pas hostile à notre présence (comme cela peut être le cas dans certains quartiers bourgeois, pour lesquels la propriété privée est inattaquable, sous aucun prétexte), à ne pas particulièrement rechercher la conservation de la paix sociale mais à faire bénéficier les habitant-e-s du quartier de la création de cet espace autonome par des pratiques et des réflexions collectives, communes et contagieuses...

C'est dans un esprit constructif et révolutionnaire que nous engageons cette démarche, mesurant son caractère novateur et fondateur d'une relation nouvelle à établir entre les occupant-e-s d'espaces et leurs propriétaires.

Nous souhaitons affirmer l'illégalité de notre action et montrer notre désir d'inventer de nouvelles relations, de nouveaux rapports sociaux, abolissant simultanément la propriété privée et toutes formes de hiérarchie sociale.

Au delà de la simple soumission aux règles du jeu capitaliste habituellement mise en œuvre, nous souhaitons faire valoir la logique de la réappropriation collective sans condition des bâtiments vides. Seule la multiplication des occupations à travers le monde et du refus de payer un loyer peut permettre aux squatteuses d'être entendu-e-s et d'entrer dans un rapport de force avec les propriétaires et les autorités plus favorable que celui dans lequel nous sommes actuellement.

Notre ambition est qu'il n'y ait plus de propriétaires ni de squats, que les logements (et le reste) ne soient plus entre les mains de propriétaires lointains mais mis en commun en fonction des besoins de chacun-e. Ces propositions se retrouvent dans le développement de nouveaux types de rapports sociaux dans lesquels autogestion et entraide seraient des valeurs fondatrices et essentielles d'une société révolutionnée.

Signé :

Des squatteuses anarchistes d'un peu partout et d'ailleurs...

Liste des premier-e-s signataires de la Charte des squatteuses anarchistes

Catherine Océroce, Alexandre Des Glizebrulé, Marcel Mauve, Nathalie Jaque, Julien Boulanger, Maria Pia Nodebou, Aurélie de la Galère, Sophie Smeu, Alex Térieur, Nicolas De Blé, Julien Carotte, Thibaud Druche, Jean Merde, Franck Ivainsan, Pascale Aury, Frédérique Hunter, Brigitte Rural, François Passage, Noumory Jainon, Pierre Haitebresse, Thierry Dicule, Eric Tanuit, Denis Héduculte, Matar Topaume, Eric Ymartine, Dominique Vadur, Lauriane Piedebiche, Luis Hiémord, Nicolas Nibiaire, Jérôme Frèzeux, Sandrine Auffaringite, Dominique Roshto, Bernard Poulet, Caroline Puzzle, Hedi Barclé, Chrystelle Hécassé, Ambrina Tandérien, Valérie de Huy-Coude, Marc Sentable, Henri Schroeder, Olivier de Besanceneaux, Annie Stansmith, Jean Starsky, Jocelin Eheutch, Delphine Irajamé, Felipe Rhsimpa, Didier Biciclétet, Monika Rioting

> *Liste mise à jour le : 11 août 2003*

> Si vous souhaitez **ajouter votre nom** à la liste ci-dessus et devenir signataire de la Charte, merci de trouver des noms plus rigolos que ceux-ci et d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : charte@no-log.org

> Si vous souhaitez adhérer à INTERSQUAT (c'est gratuit), pour soutenir son action ou pour participer activement à son entreprise de démolition de la propriété privée, vous pouvez toujours vous curer le nez et ouvrir un, deux, trois, plein de squats !

INTERSTQUAT

Subversion, autogestion et squats

Un peu partout, et ailleurs aussi.

charte@no-log.org

INTERFACE

Culture, art et squats

> Pour une occupation de locaux agréée

> Une proposition des artistes des Collectifs d'INTERFACE

Nous, artistes appartenant à des Collectifs qui ont investi sans droit ni titre des locaux laissés vacants par leurs propriétaires, avons conscience d'agir dans l'illégalité et **souhaitons émettre des propositions** pour améliorer cette situation.

Si nous sommes contraints à cette occupation de locaux par la conjoncture actuelle (suppression drastique de lieux de création à Paris, impossibilité des pouvoirs publics à répondre aux besoins des artistes, loyers inaccessibles pour les revenus modestes, absence d'ateliers à proposer aux artistes) c'est, tout d'abord, pour pouvoir exister en tant qu'artistes et développer notre travail.

Même si notre action nous vaut des poursuites judiciaires, nous la considérons comme légitime, au regard du statut des lieux que nous occupons, et innovante en termes d'action créative et sociale.

Acteurs manifestes de la vie culturelle française et reconnus tant par les institutions que par la presse et le public, les collectifs d'artistes représentent un vivier de talents et de compétences, une source de création hybride et singulière, une force d'animation culturelle fortement impliquée dans la vie d'un quartier, ainsi qu'une chance d'insertion pour des artistes encore non reconnus.

Notre désir le plus vif et le plus affirmé est de travailler à la mise en place d'accords contractuels qui permettraient, de façon agréée et négociée, l'utilisation temporaire des locaux inoccupés tout en s'engageant au respect d'une Charte de comportement et d'action et en offrant des contreparties à notre présence dans les lieux.

La Charte des artistes des Collectifs d'Interface est un premier pas en ce sens et le gage de notre volonté à engager le dialogue et à inventer des solutions qui auraient l'avantage de ne léser aucune des parties en présence.

Le texte de la Charte des artistes des Collectifs d'INTERFACE

Nous, artistes des Collectifs de l'association Interface, nous nous engageons :

- **A nous présenter aux propriétaires des locaux** que nous occupons et à leur faire part de nos activités, de nos projets et de nos objectifs ;
- **A établir un dialogue constructif** sur les conditions de l'occupation des locaux afin d'éviter toute action en justice et dans le but d'élaborer ensemble un contrat de confiance qui soit satisfaisant pour les deux parties ;
- **A signer un contrat de confiance** précisant nos engagements et à en respecter scrupuleusement les termes, notamment en ce qui concerne les dates de départ des lieux, l'entretien des bâtiments ou la possibilité de visite des espaces par d'éventuels acquéreurs ;
- **A entretenir les locaux** et à les préserver au mieux de toute dégradation ou dom-

mage ;

- **A proposer des contreparties** telles que, par exemple, le gardiennage des lieux, la mise en œuvre de travaux de restauration, le suivi de la sécurité, le dédommagement sous forme de dons d'œuvres d'art ou la communication médiatique sur le rôle de mécène joué par les propriétaires vis-à-vis des artistes

- **A respecter le voisinage**, à éviter toute nuisance et à faire bénéficier les habitants du quartier de la création de cet espace culturel de proximité et à tout mettre en œuvre pour en favoriser l'accès et l'usage.

C'est dans un esprit constructif et positif que nous engageons cette démarche, mesurant son caractère novateur et fondateur d'une relation nouvelle à établir entre les occupants d'espaces et leurs propriétaires.

Nous souhaitons affirmer ainsi notre volonté à trouver des solutions pour résoudre les problèmes de l'illégalité de notre action et montrer notre désir d'inventer de nouvelles relations de confiance constructives entre les propriétaires des espaces occupés et les artistes.

Au delà du simple rapport de force sans dialogue habituellement mis en œuvre, nous souhaitons faire valoir à la fois le droit des artistes à s'exprimer et celui des propriétaires d'espaces à être entendus et respectés.

Notre ambition est que ces propositions inaugurent et développent de nouveaux types de relations dans lesquelles imagination et action culturelle seraient des valeurs fondatrices et essentielles des relations humaines.

Signé :

Les artistes des Collectifs d'Interface

Liste des premiers signataires de la Charte des artistes des Collectifs d'Interface

Catherine Afker, Alexandre Archenoult, Marcel Aurange, Nathalie Bibougou, Julien Boucher, Maria Pia Bracchi, Aurélie de la Cadière, Sophie Courade, Alex Deanesi, Nicolas Davoine, Julien Garoste, Thibaud Grand, Jean Guevel, Franck Hiltenbrand, Pascal Hollemaert, Frédéric Jaudon, Joss, Brigitte Lagoutte, François Lautissier, Noumory Lavenal, Pierre Manguin, Thierry Mariette, Eric Monjour, Nocs, Denis Mori Pioller, Matar El Mostapha, Eric Ouakil, Dominique Pardoux, Lauriane Padeloup, Luis Pasina, Nicolas Pawlowski, Jérôme Pescheux, Sandrine Peyroux, Dominique Ploteau, Bernard Poussain, Caroline Pouzolles, Hedi Reghioui, Chrystelle Rigaud, Ambrina Robert, Valérie de Saint-Do, Marc Sanchez, Henri Schurder, Olivier de Schrynmakers, Annie Stansal, Jean Starck, Jocelin Tacita, Delphine Terlizzi, Felipe Vincenot, Didier Voituret, Monika Woltering

> *Liste mise à jour le : 17 avril 2003*

> Si vous souhaitez **ajouter votre nom** à la liste ci-dessus et devenir signataire de la Charte, envoyer un e-mail à l'adresse suivante : bureau@inter-face.net

> Si vous souhaitez **adhérer à INTERFACE** (10 Euros annuels), pour soutenir son action ou pour participer activement à ses travaux, envoyez un e-mail à : adhesion@inter-face.net

INTERFACE Culture, art et squats 40 rue de Montmorency, 75003 Paris

www.inter-face.net bureau@inter-face.net

À suivre...